

COMPTE RENDU RENCONTRE 18 JUILLET AVEC DELEGATION

NIGERIENNE

La délégation nigérienne s'est rendue en France pour un voyage de deux semaines à la rencontre de ses partenaires français de la coopération décentralisée. Un temps d'échange a été organisé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie en présence de Madame Hadiza ALFARI SALEY, Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses au Niger.

Etaient présents à la rencontre :

Collectivités du bassin

Mme. Karine Trystram, Responsable du Service Relations internationales du Conseil départemental du Val de Marne (karine.trystram@valdemarne.fr)

Mme. Cléo Lossouarn, Chef de projets au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (cleo.lossouarn@siaap.fr)

ONG et associations de solidarité

M. Romain Desvalois, Coordinateur des programmes pour l'ONG SEVES (romaindesvalois@asso-seves.org)

M. Pierre Ghestem, Association Jitoua Conflans Tessaoua (pierreghestem@sfr.fr)

M. Laurent Grolleau, Directeur d'Eau Vive France (laurent.grolleau@eau-vive.org)

Mme. Danielle Touré-Roberget, Vice-Présidente d'Eau Vive France, administratrice d'Eau Vive Normandie (toure-roberget.d@wanadoo.fr)

M. Jean Louis Prioul, Association Orsay Dogondoutchi Niger (doutchiorsay@gmail.com)

Mme. Béatrice Turlonnias, Chargée d'étude pour le programme Solidarité Eau (turlonnias@pseau.org)

Délégation nigérienne

Mme Hadiza Alfari Saley, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, chargée de la Décentralisation

M. Yanoussa Inoussa, Directeur de la coopération décentralisée au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses

M. Balla Paté, Président du Conseil Régional de Maradi (balla_pate@yahoo.fr)

M. Mahaman Adamou, Secrétaire permanent de l'ONG RAIL-Niger (m.adamou@railniger.com)

M. Aboubacar Sitou, Maire de Tessaoua (aboubacarsitou6@gmail.com)

M. Yacouba Maï Birni, Maire de Doguéraoua, Président de l'APIMAK (yacoubamaibirni@gmail.com)

Pour l'AESN

Mme Patricia Blanc, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Mme Maylis Castagnet, Chargée d'études à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (castagnet.maylis@aesn.fr)

Mme Anne Belbéoc'h, Chargée de mission international & études à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (belbeoch.anne@aesn.fr)

La décentralisation au Niger :

Depuis février 2016, l'Etat nigérien a franchi une nouvelle étape dans le processus de décentralisation puisqu'il a **transféré de nouvelles compétences aux Communes : l'Eau, l'Education, la Santé, l'Environnement.**

L'Etat a lancé une étude dont les résultats arriveront à l'hiver 2017 pour évaluer le transfert des compétences aux communes et son coût.

La délégation a deux objectifs : dynamiser les coopérations décentralisées et développer de nouveaux partenariats pour le Niger, pour cela elle souhaite notamment responsabiliser davantage la diaspora nigérienne.

De nouveaux acteurs s'intéressent à la coopération décentralisée et les communes ont vu leur cadre réglementaire beaucoup évoluer ces dernières années, **le ministère de la décentralisation est disposé à faciliter l'intervention des partenaires de coopération et en particulier à :**

- les mettre en relation avec les collectivités et partenaires locaux ;
- mettre à leur disposition les informations sur le cadre réglementaire et les modalités d'intervention ;
- diffuser les informations existantes sur les communes nigériennes (monographies, plans de développement communal, documents de projets, etc.) ;
- organiser des forums et colloques pour partager les expériences et faire connaître l'action de la coopération décentralisée ;
- sécuriser l'intervention des porteurs de projets de coopération (collectivités et associations françaises).

Le taux de couverture en eau potable est de 48% en milieu rural et 64 % en milieu urbain. Ce taux de couverture est acceptable en zone urbaine, **c'est bien sur les zones rurales qu'il faut accentuer les efforts.** Une quarantaine de collectivités nigériennes sur les 7 régions et 255 communes ont un partenariat de coopération, principalement avec des collectivités françaises. **La coopération transfrontalière se développe progressivement avec des communes du Mali et du Burkina Faso,** les coopérations japonaise et suisse sont également actives.

Le ministère et la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, mettent à disposition des collectivités des informations sur le cadre réglementaire ; mettent en réseau les nouvelles collectivités qui souhaitent s'impliquer Ils peuvent également organiser des forums et des colloques afin que les partenaires partagent leurs expériences.

La question sécuritaire est importante pour les acteurs extérieurs, l'Etat nigérien peut sécuriser des parcours pour que les partenaires puissent suivre les projets. L'augmentation des vols intérieurs permet de rapidement revenir à la capitale.

L'action de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au Niger :

En accord avec le 10^{ème} Programme d'intervention (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine Normandie, l'aide est dirigée prioritairement vers les pays mentionnés dans le rapport du CICID (Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement) de juillet 2014, à savoir : le Bénin, le Burundi, le Burkina Faso, Djibouti, les Comores, le Ghana, la Guinée, Madagascar,

le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Tchad, le Togo et le Sénégal.

Depuis le lancement de ce 10^{ème} programme, l'Agence a attribué 10,2 millions d'euros d'aides sur le continent africain sur 12,7 millions d'aides attribué au total. **Donc près de 80% de l'aide de l'Agence se concentre sur les pays africains.**

Depuis 2013, plus de 70 projets sont soutenus par l'Agence, parmi eux, 12 se déroulent au Niger pour un montant total d'aides de plus de 2 millions d'euros.

La politique d'intervention de l'AESN au Niger a récemment été révisée pour bonifier les taux d'aides : **l'agence retient systématiquement le taux le plus élevé** : 50% quand le projet est porté par une association et 80% lorsqu'il est porté par une collectivité du bassin.

Dans une logique de renforcement de ses liens et d'amélioration de ses pratiques, l'Agence souhaite lancer **un projet d'étude concertée destinée à accompagner au mieux le renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux nigériens ; les résultats sont attendus pour le 1^{er} trimestre 2017.**

Retours d'expériences :

Ces 10 dernières années, ce sont plus d'une centaine d'actions de coopération décentralisée et non gouvernementale qui ont été recensées en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger, impliquant plus de 80 acteurs français (les 6 agences, des collectivités et syndicats, associations, etc.)¹.

Ces actions ont contribué non seulement à la réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement, mais aussi à l'accompagnement des acteurs locaux, et en particulier les collectivités territoriales dans l'organisation et la gestion de ces services.

1. Le rôle de la coopération décentralisée dans le renforcement des capacités locales :

Les expériences présentées lors du tour de table témoignent de la diversité des acteurs et de leurs approches. Toutes **contribuent à renforcer les collectivités nigériennes dans leur compétences nouvellement transférées** et en particulier :

- **Améliorent l'action publique par le renforcement des compétences** des collectivités (ex. : recrutement de l'agent communal de Tessaoua avec l'appui du SIAAP ; la mise en pratique des compétences à travers les projets de coopération Zinder/Val-de-Marne qui demande à la Ville de définir les priorités d'intervention, de lancer les appels d'offre et de suivre les travaux, d'organiser et de suivre le service créé, avec l'appui de son partenaire à toutes ces étapes), mais aussi le développement des compétences locales d'opérateurs locaux (ex. : formation des maçons, vidangeurs, gérants de toilettes publiques et agents communaux dans le cadre de *Sani Tsapta*). Le développement des **compétences de proximité pérennes** améliorent directement la qualité du service de l'eau et d'assainissement rendu à la population.

¹ Source pS-Eau – www.pseau.org/niger

- **Pérennisent les services en appuyant leur structuration** par la définition des modalités de gestion, la mobilisation de financement endogène pour leur fonctionnement (ex. : les recettes des latrines publiques de Tessaoua sont désormais une ressource pour la commune) ou encore l'appui au suivi technique et financier des services (appui à la structure d'appui conseil pour le service public de l'eau (SAC-SPE) sur Maradi par SEVES avec l'appui du SEDIF).
- Contribuent plus largement aux **réflexions sur la décentralisation et l'organisation territoriale** (ex. expérience pilote en matière d'intercommunalité par Eau vive en appui à la coopération entre l'association des Communes du Canton de Kornaka (ACCK) et les communes normandes partenaires).
- **Accompagnent le changement de comportements par une meilleure implication et responsabilisation des acteurs locaux** : l'organisation de campagne de sensibilisation des populations en s'appuyant sur les élus ou les autorités religieuses ou traditionnelles (Conflans Ste Honorine et le SIAAP à Tessaoua), la participation financière des bénéficiaires facilitée par un système de micro-crédits pour s'équiper en latrines (Orsay, Echanges avec Dogondoutchi – Niger à Dogondoutchi)

En **développant les capacités locales ou nationales de co-financement**, ces actions renforcent la volonté et la capacité locale de réalisation et donc de pérennisation. Cet accompagnement s'inscrit dans la **durée** : cela améliore la compréhension et la confiance mutuelle. Les besoins, évoluant progressivement, sont ainsi mieux identifiés.

2. Les facteurs favorables à l'engagement des collectivités françaises au Niger

Certains témoignages ont également soulevé les facteurs clés de l'engagement ainsi que les risques de désengagement des collectivités françaises au Niger.

L'aspect gagnant-gagnant des partenariats est de plus en plus recherché par les collectivités françaises. Les élus ont besoin de comprendre à quoi sert la coopération décentralisée et d'en voir les impacts sur leur territoire. Quelques pistes de réflexion ont été soulevées à ce sujet lors des discussions :

- La mobilisation des compétences locales des collectivités pour échanger avec leurs pairs (techniciens, élus) **valorisent et renforcent l'expertise française ;**
- Les actions menées dans le cadre des programmes de coopération décentralisées peuvent contribuer à **l'animation du territoire** et être un outil de développement local ici en France. Cela suppose d'organiser préalablement une concertation pour mieux identifier les besoins et de décliner des actions menées conjointement sur chaque territoire.

Par ailleurs, la mobilisation des partenaires français sera d'autant plus facile pour une collectivité nigérienne qui montre sa capacité à définir ses priorités et sa volonté à mobiliser les compétences et les ressources locales.